

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE  
en date du lundi 12 mars 2018 à 20 h**

L'an deux mille dix-huit, le 12 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.  
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON J. BOTHERON X. REYNARD P. MOREL  
M. BUSSERY R. TISSOT JP. BERNARD J. PADET  
G. NICOLAS G. PLANCHE  
Absent avec procuration : E. ZGAINSKI à Gérard MONCELON

· **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2018**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

· **Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal de NERONDE du lundi 12 mars 2018**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

· **Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT**

Monsieur X. REYNARD est désigné secrétaire de séance.

· **Vote du compte administratif assainissement 2017**

Rapporteur: Xavier REYNARD

Section de Fonctionnement

Excédent de clôture 2016: 23 193,55 €  
Part affectée à l'investissement 2017: 10 558,00 €  
Dépenses: 11 139,93 €  
Recettes: 15 538,61 €  
Excédent de clôture 2017: 17 034,23 €

Section d'investissement

Déficit de clôture 2016: 10 557,31 €  
Dépenses: 12 408,27 €  
Recettes: 19 268,47 €  
Déficit de clôture 2017: 3 697,11 €

M. le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote. Vote « pour » : Unanimité des présents

· **Approbation du compte de gestion assainissement 2017**

Chiffres en accord avec le compte de gestion du percepteur. Vote « pour » : Unanimité des présents

· **Affectation de résultat budget Assainissement 2017**

Investissement

Déficit de clôture 2017: 3 697,11 €  
Reste à réaliser dépenses: 4 000,00 €  
Reste à réaliser recettes: 0,00 €  
Besoin de financement: 7 697,11 € au compte 1068 (Recette d'investissement)

Fonctionnement

Excédent de clôture 2017: 17 034,23 €  
Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement : 9 337,12 € au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté).

M. le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote. Vote « pour » : Unanimité des présents

• **Vote du compte administratif communal 2017**

Rapporteur: Xavier REYNARD

Section de Fonctionnement

Excédent de clôture 2016:	235 018,08 €
Part affectée à l'investissement 2017:	148 744,00 €
Dépenses:	432 249,99 €
Recettes:	541 290,48 €
Excédent de clôture 2017:	195 315,57 €

Section d'investissement

Déficit de clôture 2016:	185 743,66 €
Dépenses:	167 946,70 €
Recettes:	409 167,72 €
Excédent de clôture 2017:	55 477,36 €

M. le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote. Vote « pour » : Unanimité des présents

• **Approbation du compte de gestion communal 2017**

Chiffres en accord avec le compte de gestion du percepteur.

Vote « pour » : Unanimité des présents

• **Affectation de résultat budget communal 2017**

Investissement

Déficit de clôture 2017:	55 477,36 €
Reste à réaliser dépenses:	18 176,00 €
Reste à réaliser recettes:	5 000,00 €
Excédent total de financement:	42 301,36 €

Fonctionnement

Excédent de clôture 2017:	195 314,36 €
Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement:	195 314,57 € au compte R002 (Excédent de fonctionnement reporté).

M. le Maire quitte la séance, ne participe pas au vote

Vote « pour »: Unanimité des présents

• **Tarifs communaux 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide et vote les tarifs communaux suivants: [Gestion des salles communales ...]

1) *Salle Henri IV:*

Associations de Néronde	60 €	Associations extérieures	150 €
Particuliers habitants de Néronde	200 €	Personnes extérieures à Néronde	380 €
Apéritifs	70 €	Sono	40 €

2) *Salle d'animation ancienne cure:*

Association de Néronde	30 €	Association extérieures	100 €
Particuliers habitants de Néronde	150 €	Personnes extérieures à Néronde	300 €
Apéritifs	50 €	Sono	40 €

3) *Salle annexes ancienne cure:*

Mise à disposition gratuite pour le club du Bon temps et de la Bibliothèque

4) *Salle des Sociétés, en mairie:* Gratuit

5) *Remplacement de la vaisselle cassée dans les deux salles:*

Coupelle	1,50 €	Verre ordinaire	1 €	Verre apéritif	1,50 €
Verre ballon	1,50 €	Coupe	1,50 €	Ramequin	1,50 €

Tasse 1,50 € Assiette 3 € Pot à eau 5,00 €

6) *Stade des Chassagnes :*

Associations de Néronde 30 €  
Associations extérieures 50 €

7) *Location Jardin Salle Henri IV :*

Le Conseil Municipal décide et vote à l'unanimité la reconduction de la location du Jardin Salle Henri IV à Mme et Mr Henri ESCOFFIER domiciliés à Néronde, le bourg pour un montant annuel de 35 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide et vote les tarifs communaux suivants: [Gestion du cimetière]

1) *Concessions cimetières:*

Perpétuelles 300 € le M2  
Cinquantennaires 220 € le M2  
Trentennaires 160 € le M2

2) *Columbarium - Jardin du Souvenir :*

Concession de 50 ans pour une case 1000 €  
Concession de 30 ans pour une case 700 €  
Concession de 15 ans pour une case 500 €  
Dispersion des cendres 100 €

3) *Cave urnes :*

Concession de 50 ans pour une cavurnes 1100 €  
Concession de 30 ans pour une cavurnes 800 €  
Concession de 15 ans pour une cavurnes 600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide et vote les tarifs communaux suivants: [Gestion Assainissement]

1) *Tarifs Assainissement 2018 :*

Redevance Assainissement collectif  
Prime fixe: 45,00 €  
M3 consommé: 0,42 €

2) *Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC):* 2000 €

• **Loyer du commerce Proxi-Marché** - Bail commercial (3-6-9) – 1ère période triennale  
Trois années s'étant écoulées, le Maire demande la révision du loyer conformément à la législation en vigueur des baux commerciaux et entend porter le montant de celui-ci à la somme de cent cinquante et un euro (151 €) au lieu de 150 € actuellement.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

• **Compétence optionnelle "Éclairage public"**

Il est demandé au Conseil Municipal de reconduire l'adhésion à la compétence "éclairage public" (maintenance et travaux), afin de profiter des modalités suivantes:

- Durée adhésion 6 ans puis prolongation annuelle par tacite reconduction, la commune peut y mettre fin à sa convenance à partir de la 7<sup>e</sup> année.
- Le changement systématique des sources sera inscrit en investissement et la partie maintenance en fonctionnement.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**· Régularisation parcelle AH 177 complément à la délibération N° 7/2018**

S'agissant d'une simple formalité, il est demandé au Conseil Municipal la régularisation de la parcelle AH 177 complément à la délibération N° 7/2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 1311-13,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment en son article L1212-1

Vu la délibération N° 7/2018 en date du 29 janvier 2018,

Considérant que M. le Maire expose aux membres du CM que le plan de divisions parcellaires attribuait la parcelle AH 174 à M. et Mme Olivier Arthaud demeurant à Néronde (N°1 Impasse des œufs), et la parcelle AH 177 à la commune de Néronde.

Considérant que M. et Mme Olivier Arthaud ont acheté la parcelle AH177 attribuée à la commune de Néronde

Considérant que M. et Mme Olivier acceptent de rétrocéder la parcelle AH 177 (d'une superficie de 89 M2) à la commune de Néronde pour la somme de 89 € (prix du M2 : 1€)

Considérant que ladite cession est opérée en la forme administrative, avec le concours du Cabinet DUSSAUD-PAGNON, sis à MONTROND les BAINS (Loire), 21 rue des mouettes,

Considérant que l'intégralité des frais sera supportée par la Commune de Néronde 283 € (deux cent quatre-vingt-trois euros).

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération seront prévus au budget

Considérant que l'aval du Conseil Municipal est requis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la rétrocession telle ci-avant explicitée et ce en la forme administrative,
- Dit que l'intégralité des frais sera supportée par la commune de Néronde,
- Dit les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation de cette opération au budget,
- Approuve le concours du Cabinet Dussaud-Pagnon, sis à Montrond les Bains (Loire), 21 rue des mouettes, quant à l'accomplissement des formalités requises en pareille matière,
- Approuve la désignation de Monsieur BOTHERON Jean, 1<sup>er</sup> adjoint, et de lui conférer pouvoirs quant à représenter la commune au titre de l'acte passé en la forme administrative nécessaire à la présente acquisition,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**· Arrêté de reprise de concessions**

Afin de poursuivre la procédure de "reprise des concessions" (Constat d'abandon de 24 concessions), le Maire prendra un nouvel arrêté. (Exécutoire de plein droit).

Nettoyage des concessions : Tente jours après la date de l'arrêté.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**· Rétrocession d'une concession**

Un administré de la commune souhaite rétrocéder sa concession N° 305 à la commune de Néronde.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la rétrocession de la concession N° 305 à la ville de Néronde.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**· Convention avec l'école de musique et de danse de Balbigny**

Il est demandé d'approuver la convention entre l'Association Musique et Danse Balbigny –

Bussières et la Commune de Néronde pour l'inscription de 4 enfants/élèves de notre municipalité pour l'année scolaire 2017-2018, ce qui représente un coût de 4 fois 95 € soient 380 € pour notre commune.

M. le Maire rappelle que la commune ne subventionne que les enfants et non les adultes.

#### Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### - Délibération pour une loi-cadre sur la ruralité

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion de l'AMRF sur "l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité", adoptée au Congrès National de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et du 1er octobre 2017.

Il s'agit de:

- Redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'action qu'aux territoires urbains
- Redonner espoir aux habitants et aux élus
- Simplifier les procédures pour des projets avenir, plus de liberté, plus de souplesse: Education - santé - eau - assainissement, urbanisme, droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, transport, culture ...
- Dégager plus de moyens, mieux répartir les dotations sur l'égalité entre urbains et ruraux par une péréquation plus forte.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

#### Décision du Conseil Municipal

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

#### . Questions Diverses.

- Pierre MOREL

Afin de poursuivre le renouvellement des lanternes de l'éclairage public par des produits à LED moins énergivores, une étude sera demandée au SIEL.

Ce programme d'amélioration de l'éclairage public sera à réaliser en trois tranches de travaux étalées sur trois années pour un montant total d'environ 45.000 euros à la charge de la commune.

- Michel BUSSERY

Travaux à l'école : dans le cadre d'une amélioration des branchements informatiques, une installation filaire est nécessaire. Ces travaux s'élèvent à 855,60 euros TTC, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents valide cette dépense.

Le Pays d'Art et Histoire du Forez, dans lequel est entrée notre commune, a contacté la mairie pour proposer une animation en direction des familles et des enfants. Une rencontre de la responsable Marie Barthélémy avec des membres de la commission culture et de l'ADN a eu lieu. Il s'agit de « faire découvrir l'histoire de Néronde à travers une enquête », sous forme de jeu de piste. Cette animation se déroulera samedi 25 août.

Prochaine réunion du conseil municipal : 9 Avril 2018

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à: 23 heures

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance  
Xavier REYNARD